

ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments historiques en date du 5 mars 1965 ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments historiques :

- CORREZE -TULLE - Musée du cloître

- Tête de Sainte Elizabeth provenant d'un groupe de la visitation ornant la Cathédrale, pierre calcaire, fin XV<sup>e</sup> S.
- Tête de Saint-Nicomède provenant de l'ancien Saint Sépulcre de la Cathédrale, pierre calcaire, XVI<sup>e</sup> S.
- Vierge du Bois-Manger dite "Vierge aux moinillons" groupe, haut relief, grès de Brive, fin du XIV<sup>e</sup> S.
- le Moine GERALD de LAFFAUX, statue, grès, XIII<sup>e</sup> S.
- Clé de voûte du chœur de l'ancienne église de LAPLEAU (arrondissement de Tulle) sculptée aux armes des LESTRANGE, granit, XIV<sup>e</sup> S.
- Statue tombale de Bernard de Ventadour, abbé de Saint-Martin de Tulle, + 1237, grès, XIII<sup>e</sup> S.

Eglise Saint-Jean

- Vierge de pitié, pierre polychrome, début XVI<sup>e</sup> S.

Eglise Saint-Pierre

- Vierge de pitié, statue, pierre polychrome, socle en bois, XVI<sup>e</sup> S.

.../

- Saint Jean-Baptiste, tête, bois sculpté et peint, fin XVIè S.
- Pied de cierge pascal, bois tourné et sculpté, époque Louis XIV
- Vierge à l'Enfant, dite Notre-Dame de Tulle, statue, pierre polychromée, socle en bois, XVè S.
- Monstrance-reliquaire, argent, XVIIè S.
- Vierge de pitié, groupe, pierre polychrome, fin XVè S.

*Annulé  
par arrêté du  
29 Juin 1965*

DARNETS - Eglise

- Plateau à burettes, étain, époque Louis XV
- Vierge à l'Enfant, statue, pierre, fin XVè S.
- Vierge de pitié, statue, pierre, XVIè S.
- Lustre à cristaux, cristal taillé, XVIIIè S.

St-JULIEN-aux-BOIS - Chapelle St-Pierre

- Croix processionnelle, cuivre jaune avec traces de dorure, XIIè S.

PERET-BEL-AIR - Eglise

- Pieta, pierre polychrome, XVIè S.

*Annulé par  
arrêté du  
30 Juin 1965  
département de  
24 Juin 1966*

SAINT-HILAIRE-FOISSAC - Eglise

- Monstrance-reliquaire pédiculée, en forme de clocher, cuivre non émaillé, XIVè S.

BORT-les-ORGUES - Eglise

- Sainte-Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus, groupe, bois sculpté, XVè S.

LISSAC-sur-COUZE - Eglise

- Vierge de pitié, groupe, pierre polychrome, socle bois, fin XVè S.

SAINTE-FORTUNADE - Eglise

- Vierge de pitié, groupe, pierre, XVIè S.

BRIVE - Musée Ernest Rupin

- Tête de la Vierge Marie dite "Bernardine", pierre calcaire, fin du XVè S.

Eglise St-Martin

- Cloche, bronze, 1543

.../

DONZENAC - Chapelle des Pénitents

- Retable, maître-autel et tabernacle, bois sculpté, peint et doré, fin XVIII<sup>e</sup> S. (après 1677)

MONESTIER-PORT-DIEU - Eglise

- Retable à colonnes torsées enroulées de pampres, bois sculpté, doré et peint, 1692

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Corrèze, aux Maires de diverses communes et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 10 MAI 1965

Pour le Ministre et par délégation  
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de l'Architecture

*Max Querrien*

Max QUERRIEN